

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 28 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 21 février 2019, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 28 février 2019, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme ABAZIOU, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, M. YVEN, Mme BLEAS K., M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, M. KERRIEN, Mme LAIZET, Mme BETON, M. TURLAN, Mme LARVOR, M. UGUEN, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT (arrivé à 19h05).

Absents ayant donné procuration :

Mme BOSC, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme PORTAILLER, Adjoint au Maire,
Mme MARTIN, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme QUEOURON, Adjoint au Maire,
M. BILLON, Conseiller municipal, a donné procuration à Mme ABAZIOU, Adjoint au Maire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur YVEN, Conseiller Municipal, est nommé pour remplir cette fonction.